



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
♦ ♦ ♦
REUNION DU MARDI 28 JUIN 2022
♦ ♦ ♦
COMPTE RENDU

L'An deux mille vingt-deux, le 28 juin, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 22 juin 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence M. Guy LEFRAND, Président. Mme Emmanuelle TREMEL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M ERRAMMACH Youssef, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier à partir de 20h00 (dossier 42), Mme BERTIN Sophie, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BARRAL Fernand, Mme BEAUVILLARD Karène, M BERNARD Franck, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, M CAILLEUX Jean-Michel, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAUVIN Michel, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stephane, M CORNE Laurent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DESSAINT Didier, M DULONDEL Michel à partir de 18h25 (dossier 2), M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, Mme SALVAT Laure, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle
Monsieur SIMON Christophe suppléant de Monsieur JUPILLE Pascal, Madame PARENT-TANGUY Béatrice suppléante de Monsieur COMONT Alain, Monsieur PRÉVOST Gilles suppléant de Monsieur CHOKOMERT Patrice, Monsieur ANSELME Sébastien suppléant de Monsieur SAULNIER Robin, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléante de Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur KERBART Olivier suppléant de Monsieur VOLTOLINI Damien.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Dominique SAUVE, Madame Isabelle JAUPITRE a donné pouvoir à Monsieur Gérard ASMONTI, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Nadine HANNE a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Patrick PATTYN a donné pouvoir à Monsieur Christian RONNE, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Guy LESELLIER a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Nathalie LAGOUGE a donné pouvoir à Madame Laure SALVAT, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Madame Eveline RIVIERE, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Madame Sophie BERTIN, Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD, Madame Patricia

LEON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Francis BIET a donné pouvoir à Monsieur Christophe ALORY, Madame Françoise CANEL a donné pouvoir à Monsieur Georges SENKEWITCH

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Madame DURANTON Nicole, Monsieur JEANNE Emeric, Monsieur ALLAIN Philippe, Monsieur CRISTOBAL Florent, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur HEBERT Dominique, Monsieur LEVERT Cedric, Monsieur MARQUAIS Raynald, Madame RAMETTE Brigitte, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame SAVEL Frédérique,

Le Conseil communautaire :

☞ **Adopte** le Procès-verbal littéral de la séance du Conseil du 5 avril 2022

1 - Bureau communautaire d'Evreux Portes de Normandie - Election d'un nouveau Vice-président suite à la démission de Mme Stéphanie AUGER – Election d'un 7^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau

☞ **ELIT** Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT 14^{ème} Vice-présidente d'Evreux Portes de Normandie et M. Emmanuel ROUSSEL 7^{ème} Conseiller (e) communautaire membre du Bureau communautaire

Les résultats de l'élection du 14^{ème} Vice-président à bulletins secrets sont les suivants :

Candidate : Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	110
Nombre de bulletins blancs	17
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	92
Majorité absolue	47

PRENOM ET NOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT	90	Quatre-vingt dix
M. Emmanuel ROUSSEL	1	Un
Mme Stéphanie AUGER	1	Un

Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT a été proclamée 14^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

Les résultats de l'élection du 7^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire à bulletins secrets sont les suivants :

Candidat : M. Emmanuel ROUSSEL

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	109
Nombre de bulletins blancs	23
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43

PRENOM ET NOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. Emmanuel ROUSSEL	85	Quatre-vingt cinq

M. Emmanuel ROUSSEL a été proclamé 7^{ème} Conseiller communautaire membre du Bureau et immédiatement installé.

2 - Syndicat mixte EPN/CCPC - Comité syndical - Remplacement de M. Bruno GROIZELEAU et de Mme Stéphanie AUGER

☞ **DESIGNE** (moins 9 abstentions) M. Alain NOGAREDE et Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT membres du Comité syndical du Syndicat mixte EPN/CCPC

3 - SETOM - Comité syndical - Remplacement de M. Bruno GROIZELEAU

☞ **DESIGNE (moins 10 abstentions) M. Christophe ALORY** représentant titulaire d'EPN au sein du Comité syndical du SETOM

4 - EAD Conseil d'administration - Remplacement de Mme Stéphanie AUGER

☞ **DESIGNE (moins 9 abstentions) M. Guy DOSSANG (qui n'a pas pris part au vote)** représentant d'EPN au sein du Conseil d'administration d'EAD

5 - Lycée Augustin Hébert Conseil d'administration Remplacement de Mme Stéphanie AUGER en qualité de titulaire

☞ **DESIGNE (moins 9 abstentions) Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (qui n'a pas pris part au vote)** en qualité de représentante titulaire d'EPN, au sein du Conseil d'administration du Lycée Augustin Hébert

6 - EPIC Le comptoir des loisirs - Office de tourisme et de commerce Evreux Portes de Normandie - Comité de Direction - Remplacement de MM Groizeleau et Chasserez

☞ **DESIGNE (moins 7 abstentions) Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (qui n'a pas pris part au vote)** représentante titulaire élue d'EPN et **M. Matthieu DEVALLAND** en qualité de représentant titulaire socioprofessionnel au sein du Comité de direction de l'OTC Comptoir des Loisirs

7 - SPL Evreux Normandie Aménagement - Entrée de la ville de Saint André de l'Eure au capital de la SPL - Modification corrélative des statuts de la SPL - Désignation d'administrateurs

☞ **AGREE** le nouvel actionnaire de la SPL, à savoir la ville de Saint André de l'Eure ; **AUTORISE** la modification des statuts et la création d'un poste d'administrateur supplémentaire sous réserve de la réalisation de la cession des actions ; **DESIGNE Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT (qui n'a pas pris part au vote)** en tant que membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale en remplacement de Mme Auger ; **DESIGNE M. Christophe ALORY (qui n'a pas pris part au vote)** en tant que membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale en remplacement de M. Boreggio ; **DESIGNE M. Arnaud MABIRE (qui n'a pas pris part au vote)** en tant que membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée générale en remplacement de M. Lefrand et **PROPOSE** la candidature de **M. Christophe ALORY** en tant que Président de la SPL Evreux Normandie Aménagement.

8 - Commissions communautaires - Intégration de la thématique "Santé"

☞ **DECIDE** d'intégrer les dossiers de la thématique « Santé » à la 1^{ère} commission communautaire « Attractivité ».

9 - Plan de dynamisation commerciale – Soutien au commerce de proximité – Evolution des fiches action

☞ **PREND ACTE** des fiches action modifiées du Plan de dynamisation commerciale ; **VALIDE** le règlement des aides et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la(les) convention(s) et tout autre avenant ou document nécessaire à la mise en œuvre du Plan de dynamisation commerciale.

- Fiche 2 - Etude commerce de proximité (soutien au commune)
- Fiche 4a – Aide au maintien du commerce en milieu rural (subvention création/reprise commerce)
- Fiche 4b – Aide au maintien du commerce en milieu rural (concours aux communes)
- Fiche 6 – Aide à l'implantation (Aide au loyer pour Centres-Villes et QPV)
- Fiche 8 – FISAC II

10 - Commune de Prey - Cession d'un immeuble à la SARL ICE DEVELOPPEMENT comprenant un local commercial et un appartement

☞ **CEDE** à la SCI ICE DEVELOPPEMENT ou à toute société qui s'y substituera, à condition que le projet reste le même que celui énoncé ci-dessus, le bien sis à PREY cadastré section AB numéros 275 et 379 au prix de 175 884 €. Les frais de vente seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et actes à intervenir dans le cadre de cette opération

11 - Long Buisson 2 Guichainville Vente à ABC JARDINS

☞ **CEDE** à la société ABC JARDINS (entreprise d'aménagements paysagers), ou à toutes autres sociétés qui s'y substituera à la condition que le projet de la transaction soit respecté, une partie des parcelles XA 152 164, XA 82, 131, 145 et 148 situées sur le Parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville pour une superficie totale d'environ 6163 m² au prix de 15€ HT/m², soit la somme de 92 445 € HT augmenté de la TVA, à parfaire ou à diminuer en fonction des m² vendus. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. Il est précisé que les terrains sont grevés d'une servitude de passage d'une conduite du réseau de chauffage urbain venant du SETOM sur laquelle aucune construction ne pourra être édifiée et d'une servitude de passage d'une conduite d'eaux pluviales sur laquelle aucune construction ne pourra être édifié ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir

12 - Saminox - Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

☞ **DECIDE d'ACQUERIR**, dans le cadre du projet de reconversion du site Saminox, les parcelles sises à Normanville cadastrées section C n°334, 335, 336 et 371 pour une superficie totale de 17 972 m², pour un montant toutes taxes comprises de 134 197,93 € ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

13 - Evreux - Site de l'ex Collège Pablo Neruda - Rachat auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** la parcelle sise à Evreux cadastrée section AW 217 (site ex Collège Pablo Neruda) pour une superficie totale de 13 528 m² pour un montant toutes taxes comprises de 113 459,45 ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

14 - Evreux - Site de l'ex Collège Pablo Neruda Vente d'une partie du terrain à l'ADAPEI 27

☞ **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la parcelle nouvellement cadastrée commune d'Evreux section AW 424 (site ex Collège Pablo Neruda) ; **PRONONCE** le déclassement de la parcelle cadastrée à Evreux, section AW 424 et le classement dans le domaine privé de la collectivité ; **CEDE** à l'ADAPEI 27 ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle AW 424 pour 25m² et une partie de la parcelle AW 217 pour environ 6577m², pour un montant d'un euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

15 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société AIPSE

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI All Super Selle ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 157, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 4 000 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 160 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

16 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société L.R.D.I

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI LRLJ ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 157, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 400 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 96 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

17 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société ENIS

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI D2R ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 600 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 104 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

18 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société LIBERT BAT

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI en cours de constitution dont Monsieur LIBERT sera le gérant ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 300 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit 92 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

19 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société Ouest Revêtement

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à la SCI NUMIDIA IMMO ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 3 050 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 122 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de Signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

20 - Parc d'activités des Surettes Commune de Normanville - Cession d'un terrain à la société BETECH

☞ **CEDE (Mme Laure SALVAT ne prend pas part au vote)** à Monsieur MONTERO en l'attente de la création de sa SCI (en cours de constitution) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée C 372, sur le parc d'activités des Surettes à Normanville, d'une surface d'environ 2 900 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 40 € HT du m², soit environ 116 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

21 - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Cession d'un terrain à la Société Pierres Normandes

☞ **CEDE** à la SNC ACTIVA ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée XA 181, sur le parc d'activités du Long Buisson 2 à Guichainville, d'une surface d'environ 5 800 m², à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, au prix de 25 € HT du m², soit environ 145 000 € HT augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

22 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Parc d'activités du Long Buisson 2 - Subvention pour l'entreprise NET PLUS

☞ **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI NET PLUS dans le cadre d'une subvention d'un montant de 13 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre

23 - Convention financière EPN/Mc Arthur du 15 janvier 2015 – Prolongation des délais - Avenant n°2

☞ **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à **SIGNER** le (les) avenants à intervenir et tout document afférent à la convention financière du 15 janvier 2015

24 - Plan Alimentaire Territorial (PAT) Orientation cadre précisant la mise en œuvre des actions

☞ **VALIDE** les orientations cadres du Plan Alimentaire Territorial préfigurant la mise en œuvre opérationnelle des actions autour des trois piliers présentés ; **DÉCIDE** de mettre en œuvre toute démarche en lien avec les orientations suivantes priorisées comme suit :

1. ORIENTATION 5 : Structurer une filière complète de pain EPN : "de la graine à la baguette".
2. ORIENTATION 2 : Aider et accompagner l'installation d'agriculteurs pour diversifier les productions : Créer un espace test agricole "facilitateur de l'installation de nouveaux producteurs"
3. ORIENTATION 1 : Fédérer et animer les acteurs de l'alimentation : organiser et soutenir la mise en réseau et les échanges entre les producteurs et les acteurs de la consommation
4. ORIENTATION 4 : approvisionner de fruits et légumes locaux les cantines du territoire : Expérimenter l'installation de maraîchers intercommunaux
5. ORIENTATION 6 : Favoriser le partage de bonnes pratiques : Animer et diriger des groupes entre SIVOS et cantines, notamment pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser l'approvisionnement local
6. ORIENTATION 7 : Améliorer l'accès à une alimentation locale de qualité pour les populations précaires. Mener des actions de sensibilisation / éducation auprès des populations, animer des réseaux associatifs
7. ORIENTATION 3 : accompagner les producteurs de cultures de plein champs et grandes cultures qui ont des pratiques agricoles durables,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter tous types de démarches d'aide financière auprès des organismes partenaires et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre opérationnelle des actions liés aux orientations cadres du PAT.

26 - ZAC Saint-Louis Dossier de réalisation - Participation par voie électronique au titre du code de l'environnement – Synthèse

☞ **PREND ACTE** de l'accomplissement des formalités relatives à la participation électronique du public ; **APPOUVE** la synthèse de la participation et **DECIDE** de faire approuver le projet de dossier de réalisation de ZAC dont le complément d'information a été actualisé à l'étude d'impact présentée lors de la participation électronique.

27 - ZAC Saint Louis - Dossier de réalisation - Approbation

☞ **APPROUVE** le dossier de réalisation de la ZAC Saint Louis, établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme ; **APPROUVE** le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone comprend une surface de plancher de 38 000 m² répartis prévisionnellement ainsi :

- 19 600m² de surface de plancher à usage de logements sous différentes formes : logements collectifs en accession, résidence senior, logements inclusifs...). 3 000m² correspondants au Lot K (au droit du stationnement IBIS) pourront s'ajouter s'il est viabilisé, portant ainsi à 22 600m² la SdP logements.
- 14 400m² de surface de plancher à usage d'équipements (campus, IFSI, un groupe scolaire, parking silo).
- 1 000m² de surface de plancher à usage d'activités ou commerces,

APPROUVE le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone comprend

- La trame viaire : la réalisation d'une voie nouvelle
- La reprise des voies adjacentes
- Le Parc en coeur d'ilot
- Les réseaux.

et **INFORME** que la présente délibération sera affichée pendant un mois à l'hôtel d'agglomération. Elle fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

28 - ZAC Saint-Louis - Dossier de réalisation - Programme des équipements publics

☞ **APPROUVE** le programme des équipements publics de la ZAC Saint Louis établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions permettant la bonne exécution de la présente délibération : affichage à l'hôtel d'agglomération pendant un mois, mention dans un journal diffusé dans le département et publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

29 - ZAC Saint-Louis - Concession d'aménagement - Adoption du compte-rendu d'activités et du bilan prévisionnel de l'exercice 2021 - Avenant n°1 au traité de concession

☞ **APPROUVE** (le Président ne prend pas part au vote) le Compte Rendu Annuel aux Collectivités Locales sur l'exercice 2021 de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Saint Louis ; **APPROUVE** les comptes de la concession d'aménagement pour l'année 2021 ; **APPROUVE** le bilan financier prévisionnel et le plan de trésorerie, arrêté au 31 décembre 2021, qui s'élèvent en dépenses et en recettes à 14.174.796 € HT et **AUTORISE** Monsieur le Vice-Président à signer l'avenant n°1 au traité de la concession d'aménagement portant modification des modalités de participation financière suite à l'approbation du CRACL 2021.

30 - ZAC Saint Louis - Achat par EPN d'un ensemble parcellaire

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de la SHEMA une partie de la parcelle sise à Evreux cadastrée section AI 743, pour environ 3880 m² représentant les lots A et B de la ZAC Saint-Louis, moyennant le prix global de 669 000 € HT. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

31 - Parville - Achat par EPN de deux parcelles appartenant à la SAFER

☞ **DECIDE D'ACQUERIR** de la SAFER les parcelles sises à PARVILLE cadastrées section A numéros 404 et 411 pour une superficie totale de 21 506 m² moyennant le prix principal de 17 135 €. Les frais de notaire seront à la charge d'Evreux Portes de Normandie ; **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

32 - Règlement local de publicité - Arrêt de projet

☞ **TIRE** le bilan de la concertation mené dans le cadre de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal et **ARRETE** le projet de règlement local de publicité intercommunal

33 - Plan de transport urbain et interurbain - Modification

☞ **DECIDE** la suppression de l'arrêt « Haras » à Saint Sébastien de Morsent ; **DECIDE** la création de l'arrêt « Fossé aux Buis », pour les travailleurs de l'APAJH à Saint Sébastien de Morsent ; **DECIDE** la suppression des arrêts « Jonquilles » et « Rouge Gorge » et la création d'un arrêt de substitution ; **DECIDE** la création du point d'arrêt « Rue du Parc » à Saint Germain de Fresney ; **DECIDE** la création du point d'arrêt « Les Eglantiers » à Saint Laurent des Bois ; **DECIDE** la création du point d'arrêt « Lotissement Eole » à Saint Luc et **DECIDE** le déplacement de l'arrêt « Rue Grande » au Val David.

34 - Convention de transport scolaire entre la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie et l'Agglomération du Pays de Dreux (CAPD)

☞ **APPROUVE** (Mme Isabelle COLLIN ne prend pas part au vote) les termes de la convention à passer avec la CAPD et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions et tous autres avenants se rapportant à la mise en œuvre de cette convention

35 - Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie - Approbation documents administratifs et financiers 2021

☞ **APPROUVE** le compte administratif 2021 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et **PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

36 - Organisation de la Fête de la science - Partenariat EPN / la Manufacture / IUT d'EVREUX - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 000 € à La Manufacture pour l'organisation du village des sciences 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.

37 - Partenariat Université de Rouen Normandie - EPN - Campus connecté d'Evreux - Subvention 2022

☞ **AUTORISE** le versement par EPN à l'Université de Rouen Normandie de sa Part de la subvention allouée au titre de la réalisation du projet Campus connecté pour l'année 2022 : soit une subvention de fonctionnement de 10 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention avec l'Université de Rouen Normandie et tout avenant à intervenir dans ce cadre

38 - Soutien aux initiatives estudiantines : Rassemblement des étudiants d'Evreux Association BUDIE - Subvention 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant total de 2 000 € pour organiser « l'après-midi de rassemblement étudiants » et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention

39 - Tarification des actes réalisés au sein du Centre de Santé / Médico-bus d'EPN

☞ **ADOpte** la tarification d'encaissement des consultations médicales réalisées dans le cadre du « Centre de Santé Médico-bus » d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auxquelles l'agglomération peut prétendre.

40 - Adhésion au collège de gouvernance du DAC ' Appui Parcours Santé 27 Sud

☞ **ADHERE** au collège de gouvernance du DAC « Appui Parcours Santé 27 Sud » et **AUTORISE** le Président ou son Représentant à siéger au sein de l'instance.

41 - Saint-André-de-l'Eure - Pôle petite enfance - Achat par EPN d'un ensemble foncier

☞ **DECIDE d'ACQUERIR** de la Commune de Saint-André-de-l'Eure les parcelles cadastrées section AL 243 et 257 et une partie de la parcelle AL 241 pour un montant d'un euro symbolique. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'Evreux Portes de Normandie, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

42 - Amélioration de l'habitat privé OPAH-RU sur le centre-ville d'Evreux et OPAH de territoire Suivi-animation - Signature des conventions

☞ **APPROUVE** les objectifs des deux OPAH (OPAH-RU sur le centre-ville d'Evreux et OPAH de territoire) ; **AUTORISE** les engagements financiers d'EPN visant à la réalisation des objectifs, fixés dans les conventions à 284 500 € d'aides aux propriétaires dans la convention OPAH-RU et 635 000 € dans la convention d'OPAH de territoire, selon l'APCP qui va être créée ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions OPAH-RU et OPAH de territoire, à l'issue de leur mise à disposition au public et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants éventuels des conventions qui pourront être rendus nécessaires pendant la durée des dispositifs

43 - Plan de Sauvegarde Aupébine et Acacia Evolution du périmètre de travaux Enjeux et aides complémentaires

☞ **DECIDE** l'augmentation de 20 000 € des aides aux travaux de l'Agglomération versées au syndicat des copropriétaires, portant ainsi l'aide d'EPN à hauteur de 285 000 € ; **MODIFIE** les modalités de versement des aides au syndic, fixées dans la délibération 18 du 14 décembre 2021, autorisant la signature de la convention de préfinancement avec la SACICAP et **AUTORISE** le versement de ces aides selon la règle suivante :

- 40 % sous forme d'acompte après le vote du BP 2023
- 30 % en fin d'année 2023, en fonction de l'avancement du chantier
- 30% en 2024, en fonction de l'avancement du chantier

44 - Association Habitat et Humanisme Subvention de fonctionnement 2022

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention à Habitat et Humanisme d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2022

45 - Mission Locale du Pays d'Evreux - Subvention de fonctionnement 2022

☞ **OCTROIE (M. DERRAR ne prend pas part au vote)** une subvention de 111 877 € à la Mission Locale du Pays d'Evreux et Eure Sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels

46 - Ateliers et Chantiers d'Insertion : ABRI-ADS-CICERONE - Subventions de Fonctionnement 2022

☞ **DECIDE** d'attribuer une subvention socle de :

- 5 000 € à l'association ABRI,
- 5 000 € à l'association ADS,
- 5 000 € à l'association CICERONE

DECIDE d'attribuer une **subvention variable** en fonction du **nombre de salariés résidant sur le territoire d'EPN** et le **nombre de sorties positives** en CDD, CDDI ou entrée en formation (cf. tableau ci-dessous)

	Subvention socle	Nbre de salariés EPN	Nbre de Sorties positives
0 - 25%	5 000 €	500 €	500 €
26 – 50 %	5 000 €	1 000 €	1 000 €
> 50%	5 000 €	2 000 €	1 500 €

AUTORISE Monsieur le Président à **SIGNER** la convention afférente avec chaque association et les avenants éventuels et **PROCEDE** au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention avec chaque association

47 - Plateforme mobilité - Opérateurs mobilité : MJC - IFAIR - CICERONE - EDUCATION ET FORMATION - WIMOOV - Subventions de fonctionnement 2022

☞ **OCTROIE** une subvention de :

- 5 000 € à l'association IFAIR
- 42 500 € à la MJC
- 13 000 € à l'association CICERONE,
- 4 500 € à l'association Education et Formation
- 65 000 € à l'association WIMOOV

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes et les avenants éventuels avec chaque opérateur mobilité

48 - Projet de création d'un espace France Services à Saint André de l'Eure

☞ **DECIDE** la création d'un espace France Services à Saint André de l'Eure ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de labellisation ainsi que la convention d'occupation des locaux, propriétés de la Mairie de Saint André de l'Eure et les conventions, contrats et avenants éventuels à intervenir.

49 - Contrat de ville - Programmation 2022 – 2ème phase – Subventions aux associations

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions aux associations pour un montant total proposé de 42 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

50 - Syndicat d'alimentation en eau potable de la Paquetterie - Proposition d'adhésion d'EPN pour la commune de Muzy

☞ **DEMANDE** au SAE de la Paquetterie l'extension de son adhésion pour la commune de Muzy, dans les statuts du SAEP prévus au 1^{er} janvier 2023, avec prise d'effet différée pour Muzy au 1^{er} janvier 2024 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document relatif à cette adhésion.

51 - Rétrocession des ouvrages du système d'assainissement des lotissements créés sur les communes zonées en assainissement non collectif

☞ **DECIDE** de n'accepter aucune demande de rétrocession au domaine public, des ouvrages du système d'assainissement non collectif (*branchement, réseaux, poste de relèvement/refoulement, système de traitement (microstation), système d'évacuation des eaux traitées*) créés dans les communes zonées en assainissement non collectif, sauf dérogation exceptionnelle d'intérêt général ; **DECIDE** de n'accepter aucune demande de rétrocession dans le domaine public, des ouvrages du système d'assainissement non collectif (*branchement, réseaux, poste de relèvement/refoulement, système de traitement (microstation), système d'évacuation des eaux traitées*) créés dans les communes zonées en assainissement collectif tant que le réseau communautaire n'est pas réalisé, sauf dérogation exceptionnelle d'intérêt général et **DECIDE** l'intégration de ces motivations et dispositions dans le cahier des charges relatif à la rétrocession des réseaux des lotissements.

52 - Cahier des charges de rétrocession des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales d'Evreux Portes de Normandie - Mise à jour

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la mise à jour du cahier des charges « Rétrocession des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales d'Evreux Portes de Normandie »

53 - Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton - Subvention d'investissement 2022

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'investissement de 93 660 € au syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI) et **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à signer la convention de subvention d'investissement 2022 avec le SMABI, et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

54 - Voies vertes Véloroute n°2702 et N°41 Convention de gestion et d'entretien EPN/CD 27

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les deux conventions de gestion et d'entretien des deux voies vertes départementales situées sur le territoire d'EPN et tous documents éventuels à intervenir

55 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Convention d'application EPN/CENN

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** la convention d'application proposée par le CENN (Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie) pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 900 € TTC au CENN

56 - Programme de restauration des mares - Convention de travaux - Modification

☞ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les conventions du « programme Mares » avec les communes membres d'EPN et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à **DEPOSER** des dossiers de demande de subventions au titre « programme Mares » pour la restauration du réseau de mares d'Evreux Portes de Normandie auprès des financeurs institutionnels (AESN, CD27, etc.) en 2022 et pour chaque année

57 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Tarifs 2022-2023

☞ **REVALORISE** de 5% les frais de scolarité au Conservatoire à Rayonnement Départemental Evreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} septembre 2022

58 - Passeport Temps Libre - Piscines - Convention EPN/Ville d'Evreux

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec la ville d'Evreux et les éventuels avenants à intervenir.

59 - Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) Conseils citoyens - Création d'un poste contractuel

☞ **DECIDE** la création d'un emploi de Chargé de mission Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, conseils citoyens pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste ; **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article L. 332-8) et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine des politiques publiques liées à la politique de la ville. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de Technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus.

60 - RIFSEEP - Modalités de mise en œuvre

☞ **ADOpte** les modalités du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ; **CONFIE** à l'autorité territoriale le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêté ; **CONFIRME** que le principe de versement de l'Indemnité Horaires pour Travaux Supplémentaires reste inchangé (délibération du 4 mars 2013) ; **PRECISE** que les modalités d'attribution des primes et indemnités liées à des sujétions professionnelles (indemnités forfaitaires, travail dimanche et jours fériés, travail de nuit...) et cumulables avec le RIFSEEP restent inchangés ; **CONFIRME** que les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de l'établissement et inscrits chaque année au budget ; **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2023 pour la part IFSE et au 1^{er} novembre 2022 pour la part CIA et **PRECISE** que les dispositions la délibération n°46 du 7 février 2017 continuent de s'appliquer en ce qui concerne uniquement les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP

61 - Compte de gestion 2021

☞ **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

62 - Compte administratif 2021

☞ **DONNE ACTE (moins 8 abstentions) à Monsieur le Président - qui est sorti de la salle et qui n'a participé ni aux débats ni au vote** - de la présentation faite du Compte Administratif 2021 ; **CONSTATE** la concordance du Compte de Gestion avec le compte administratif aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **ARRETE** les résultats définitifs

63 - Compte administratif 2021 - Affectation des résultats

☞ **PROCEDE** à l'affectation du résultat des différents budgets

64 - Budget supplémentaire 2022

☞ **ADOpte (moins 9 abstentions)** le Budget Supplémentaire 2022.

65 - Budget supplémentaire 2022 - Création et modification d'AP/CP et AE/CP

☞ **ADOpte** les ajustements d'AP/CP et AE/CP dans le cadre du budget supplémentaire 2022 :

66 - Budget principal - Avance sur la section d'investissement aux zones d'activités

☞ **DECIDE** le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal aux budgets des zones d'activités concernées, pour un montant total de 345 000 €, ventilé comme suit :

▪ Budget annexe du Long Buisson 1 :	25 000 €
▪ Budget annexe du Long Buisson 2 :	90 000 €
▪ Budget annexe du Vallon Fleuri :	230 000 €

67 - Versement de subventions d'investissement aux budgets de zones d'activités

☞ **DECIDE** le versement des subventions d'investissement ci-après du budget principal aux budgets des zones d'activités concernées, pour un montant total de 3 000 000 € ventilé comme suit :

Budget annexe du Long Buisson 1	1 000 000 €
Budget annexe du Long Buisson 2	1 000 000 €
Budget annexe du Long Buisson 3	1 000 000 €

68 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière scientifique

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 214 590 €.

69 - Budget principal - Versement d'une subvention d'équilibre au budget Mobilités

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mobilités durables d'un montant total de 1 246 366 €.

70 - Créances éteintes - Admissions en non-valeur

☞ **ADMET** en non-valeur les sommes de :

Total budget Principal :	11 718,74€
Total budget Eau :	173 037,34€
Total budget Assainissement :	70 462,43€
Total budget Pépinière scientifique :	529,79€
Total budget SPANC :	3 281,44€

Et **ADMET** en créances éteintes les sommes de :

Total budget Principal :	10 421,87€
Total budget Eau :	78 991,20€
Total budget Assainissement :	29 865,58€
Total budget SPANC :	249,03€.

71 - Provision pour dépréciation des actifs circulants

☞ **APPROUVE** la méthode de calcul de la provision pour dépréciation des actifs circulants à constituer selon une méthodologie d'évaluation statistique fondée sur les informations renseignées dans le système d'information du comptable public pour les créances à recouvrer et des taux de risque associés estimés par la collectivité et **APPROUVE** une dotation aux provisions de :

Budget	Montant en euros
Budget principal EPN	3 629,51
Eau	Pas de dotation dans la mesure où la provision déjà constituée est suffisante
Assainissement	Pas de dotation dans la mesure où la provision déjà constituée est suffisante
Mobilités	2 503,33
Pépinière	294,35
SPANC	4 269,76
Croix Prunelle	3 874,45

72 - Reversement de la taxe d'aménagement

☞ **DECIDE (moins 1 voix contre et 1 abstention)** de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement des communes à la communauté d'agglomération à 100 % sur les zones d'activités d'intérêt communautaire ; **DECIDE** de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement des communes à la communauté d'agglomération à 20 % en-dehors de ces zones d'activités d'intérêt communautaire et **PRECISE** que pour les zones d'activités d'intérêt communautaire financées par une commune avant transfert de compétence, le taux de reversement de la taxe d'aménagement est fixé à 20 %

73 - Contrat de territoire 2017 - 2022 Révision en lien avec la Région

☞ **VALIDE** la nouvelle maquette financière prévisionnelle du contrat de territoire proposée pour ce qui concerne le territoire d'Evreux Portes de Normandie en lien avec la Région Normandie ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer, avec la Région Normandie, l'avenant n°2 au contrat de territoire initial 2017-2022, les conventions et tout document afférent ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions prévues pour les actions inscrites et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les conventions afférentes à ces demandes de subventions et leurs éventuels avenants

74 - Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes

☞ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 293,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Angerville-la-Campagne** pour l'acquisition de matériels pour le service technique,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 365 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la création d'un auvent dans la cour des maternelles,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 773 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Arnières-sur-Iton** pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 117,38 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la création d'une porte de service à l'atelier des services techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 525 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'une balançoire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 543 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux du réseau informatique de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 263,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise aux normes du circuit de gaz au restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 180,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'installation de l'alarme de l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 257 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la mise aux normes du circuit électrique de l'Escale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 685,12 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de mobiliers urbain,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 034,96 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'installation d'une douche à l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 900 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux de défense incendie rue chantier des flotteurs (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 532,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'**Aviron** pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 075 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Bois-le-Roy** pour l'acquisition de deux abribus,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 952,98 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Boncourt** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 666,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Bretagnolles** pour l'aménagement du parvis de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 760 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Bretagnolles pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 872 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Champigny-la-Futelaye** pour la fourniture et la pose d'un défibrillateur et les travaux d'alimentation électrique y afférents,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 430,50 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Cierrey** pour un cheminement piéton et la signalisation routière (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 339,75 €, soit 21 % du coût HT du projet, à la commune de **Coudres** pour la mise aux normes de défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 743,52 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour l'acquisition d'un réciprocatteur,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 495 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Courdemanche** pour la réalisation du site internet de la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 372,82 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de deux panneaux d'affichage dans deux hameaux,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 224,56 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de l'éclairage de la cantine scolaire,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 431,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'un ordinateur portable à l'usage du maire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 200 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la pose d'une clôture entre le ruisseau et l'espace vert de la salle polyvalente,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 983,87 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le poteau incendie au Hameau de la Vallée,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 307,85 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 616,50 €, soit 37 % du coût HT du projet, à la commune de **Dardez** pour la réfection des façades de la mairie (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 540,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Emalleville** pour la fourniture et la pose de signalisation horizontale et verticale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 207 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour l'acquisition de cloisonnettes de séparation de wc pour l'école maternelle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 600 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Epieds** pour l'acquisition d'un photocopieur
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 66 932,11 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune **d'Evreux** pour la mise aux normes et le changement des menuiseries du Gymnase Jean Moulin,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 545 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour la démolition de deux pavillons situés dans l'enceinte de l'école du Clos au Duc,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 28 905,22 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Evreux pour le ravalement de façade et le changement de menuiseries pour l'école Jean Moulin,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 130,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Fontaine-sous-Jouy** pour le fleurissement d'un talus en entrée de commune,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 134,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'acquisition de matériels électroportatifs de jardinage,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 505,99 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour l'installation d'un point d'eau dans une classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 928,55 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation d'une salle de classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 312,20 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **Foucrainville** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 176,56 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Garennnes-sur-Eure** pour l'acquisition d'une échelle de clocher de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 468,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennnes-sur-Eure pour l'acquisition de mobilier urbain,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 797,25 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennnes-sur-Eure pour les travaux de rénovation du restaurant scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 185 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennnes-sur-Eure pour les travaux d'aménagement de l'impasse rue Marie Curie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 714,90 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Garennnes-sur-Eure pour l'installation de radars pédagogiques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 142 961 €, soit 38 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauciel** pour la construction d'un local technique (financement Etat),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 059,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gauville-la-Campagne** pour le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 46 482,89 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour la création d'un terrain multisport (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 326,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Gravigny** pour l'aménagement d'une aire de jeux et d'un carré de biodiversité,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 330,41 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Grossoeuvre** pour l'acquisition de trois extincteurs pour un bâtiment communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 110,13 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un extincteur pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 409,93 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de tables de restauration pour la salle d'activité Etienne Rayer,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 334,25 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la mise en place d'une réserve incendie rue du Vieux Puit (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 100 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la fourniture et la réalisation de panneaux pour l'interdiction de baignade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 272 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de deux tableaux blancs pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 330 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition d'un rétroprojecteur pour la classe modulaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 319,58 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le changement des radiateurs de la bibliothèque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 080,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour le déplacement et l'acquisition d'une baie informatique pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 230,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour l'acquisition de matériels d'entretien des espaces verts,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 004,50 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de **Guichainville** pour l'installation de 5 bornes incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 063 €, soit 40 % du coût HT du projet, à la commune de **Huest** pour la réfection du mur de la cour du groupe scolaire (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 998,50 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la réfection du mur de la cour de la mairie (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 200,89 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **d'Illiers-l'Evêque** pour la réfection des toilettes de l'école primaire et la réfection de la peinture,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 405,92 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de d'Illiers-l'Evêque pour le changement du ballon d'eau chaude de la cantine,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 445 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de d'Illiers-l'Evêque pour le changement du système de chauffage de la salle des fêtes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 097 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Jumelles** pour la sécurisation de l'église (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 650,75 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour l'aménagement de la mare Verdun (financement Département),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 743,75 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **la Baronnie** pour le remplacement du réfrigérateur de la salle des fêtes
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 358,36 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de **la Chapelle-du-Bois-des-Faulx** pour la création de trois bouches incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 410 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Plessis-Grohan** pour l'acquisition de tables pliantes,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 280 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la plantation d'arbres « un enfant, un arbre »,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 583,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la sécurisation en poteaux bois pour les arbres « un enfant, un arbre »,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 360 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune du **Vieil-Evreux** pour le remplacement de la porte de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 499,80 €, soit 4 % du coût HT du projet, à la commune des **Authieux** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 057,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Lignerolles** pour la création d'un terrain de pétanque sur le terrain de sports,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 588,19 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement d'un volet roulant à l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 778,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'acquisition de logiciel SEGILOG 2022,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 584,72 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-la-Campagne** pour la réfection de la couverture du local technique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 089,85 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour le revêtement de sol du logement communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 204,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réhabilitation d'une ancienne classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 985 €, soit 27 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'installation de deux bouches incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 696,40 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la signalisation de places de stationnement au bourg,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 473,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'une tronçonneuse élagueuse sur perche,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 967,87 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Marcilly-sur-Eure** la création d'un circuit de régulation du chauffage au groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 746 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Miserey** pour l'acquisition d'un standard téléphonique pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 890,37 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la création d'un chenil,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 068,98 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition de mobilier pour l'école,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 835,35 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Moisville** pour l'acquisition d'outillage pour l'employé communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 505,08 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'une barrière pour le terrain communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 21 682 €, soit 22 % du coût HT du projet, à la commune de **Mousseaux-Neuville** pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 078,39 €, soit 25 % du coût HT du projet, à la commune de **Mouettes** pour la rénovation de la peinture intérieure de l'école (financement Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 604,05 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Normanville** pour l'acquisition de l'alarme de l'église et de l'atelier communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 901,79 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour l'acquisition d'un placard pour la cantine du groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 414,97 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des stores du centre de loisirs l'Escale,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 927,80 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des stores de la maternelle et du primaire du groupe scolaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 760,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Parville** pour l'aménagement du parc communal,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 497,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'une remorque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 050 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Sacquenville** pour l'aménagement des abords de l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 523 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la mise aux normes de la défense extérieure contre l'incendie (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 118,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-André-de-l'Eure** pour l'acquisition d'un appareil de géoverbalisation électronique,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 632,01 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de deux VTT sérigraphiés,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 250 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de lits en prévoyance d'un plan d'urgence,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 316,70 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'armoires pour le stockage de produits d'entretien,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 727,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour les travaux acoustiques de la salle des fêtes Mère Michel,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 398,95 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de mobiliers pour l'école primaire,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 222,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un écran mural pour la médiathèque,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 822,81 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de fauteuils administratifs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 937,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'un photocopieur pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 352,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition de projecteurs Leds au stade,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 750 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la protection d'une sculpture pour l'église,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 758,21 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'ordinateurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 910 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une sauteuse pour le restaurant scolaire,

- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 975 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour l'acquisition d'une benne pour les services techniques,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 868,50 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Germain-sur-Avre** pour le remplacement de la porte extérieure d'une salle de classe,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 540,51 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la pose d'une bouche incendie rue René Quesney (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 540,28 €, soit 33 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le renforcement du réseau et la pose d'une bouche incendie rue de la Gare (financement Etat et Département),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 512,84 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Luc** pour l'acquisition d'un chenil,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 347,39 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'une caméra de visioconférence,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 447 €, soit 30 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour la restauration de la tombe de François d'Espinay (financement Etat),
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 506,66 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Saint-Sébastien-de-Morsent** pour l'acquisition de vélos pour l'école Marie Laurencin,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 807 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour le prolongement d'un chemin piétonnier pour les personnes à mobilité réduite,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 318,18 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition d'un lave-vaisselle,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 559,59 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de mobilier de bureau pour la mairie,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 305,14 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de bancs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 670 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'installation de défibrillateurs,
- **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 261,15 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune de **Serez** pour la sécurisation de la porte de l'église,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 4 826,11 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune d'Angerville-la-Campagne pour la mise en place d'un système de vidéoprotection, et **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 677,80 €, soit 24 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour ce même projet suite à une erreur administrative (financement Etat et Département),
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 437,50 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des commerces, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 747 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune de Bois-le Roy pour la fourniture et la pose d'un éclairage de sécurité au parking des services techniques et du local du comité des fêtes, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 621,50 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune de Bois-le-Roy pour la fourniture et la pose de stores occultants à l'étage de la mairie, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 368,75 € délibéré le 28 septembre 2021 pour la commune de Boncourt pour la rénovation et la mise en sécurité du mur bordant la mare, l'entrepreneur retenu ayant cessé son activité,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 91 613,815 € délibéré le 5 avril 2022 pour la commune d'Evreux pour le réaménagement intérieur du Pavillon Fleuri, la commune n'ayant plus cette dépense à sa charge,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 4 478,31 € délibéré le 27 juillet 2020 pour la commune de Gravigny pour l'éclairage du petit terrain de football au stade, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,

- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 3 895 € délibéré 5 avril 2022 pour la commune de l'Habit pour la création d'un bâtiment technique, l'entrepreneur ayant cessé son activité, le projet a été repris par CURSUS,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 422,30 € délibéré 27 juillet 2020 pour la commune de l'Habit pour la rénovation de murs extérieurs et d'accès aux locaux communaux, l'entrepreneur ayant cessé son activité, le projet a été repris par CURSUS,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 342,32 € délibéré le 14 décembre 2021 pour la commune de Marcilly-la-Campagne pour le marquage de places de stationnement, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération dans sa version initiale,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.